

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis



Mairie - 10 Place de l'Eglise
45630 BEAULIEU-SUR-LOIRE

☎ 02.38.35.80.48

✉ mairie@beaulieu-sur-loire.fr
www.beaulieu-sur-loire.fr

COMMUNE DE BEAULIEU-SUR-LOIRE CONSEIL MUNICIPAL Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT HUIT février à vingt heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur HECQUET Jacky, Maire.

Etaient présents : HECQUET Jacky, JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, GUÉROT Jean-Marc, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, LECLERCQ Marie-Christine, BROUSSIN Patricia, MARTINET Nicolas, DELSARTE Séverine, GAUCHER Claude, BONNEFONT Francis, LEYOUR Martial, BRETON Nelly, LAURENT Martine, RAGU Guillaume.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : CHAILLOUX Marie-Laure représentée par HECQUET Jacky, LEMAIRE Christiane représentée par DESCHAMPS Céline, COZETTE Laetitia représentée par JACQUIER Hervé.

Madame BERTRAND Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation	
22 février 2024	
Date d'affichage	
23 février 2024	
Nombre de Conseillers	
En exercice	19
Présents	16
Votants	19

Objet : CONSEIL REGIONAL DU CENTRE VAL DE LOIRE – Demande de subvention pour les « Travaux d'aménagement de voirie, de sécurisation et de création d'un bassin de vie « Le Gratte Chien » pour accueillir une résidence autonomie de 70 logements, un lotissement de 15 habitations et/ou un pôle médical et commercial - 1ère Phase »

Dans le cadre de la création de la future résidence autonomie à Beaulieu-sur-Loire réalisée et financée par la communauté de Communes Berry Loire Puisaye, la commune se doit de réaliser des travaux d'aménagements de voirie suivants :

- Création des réseaux (eau, électriques, télécommunication, ...) pour viabilisation de toutes les implantations
- Création d'un bassin de rétention
- Création de voiries, trottoirs, places de parking,
- Eclairages publics, bornes incendie, ...
- Aménagements d'espaces verts, de mobilier urbain et d'aires de jeux
- Sécurisation des accès
- Création de parkings

Ces travaux communaux dépendent beaucoup de l'avancement de la future résidence autonomie et nécessitent un impact financier important pour la Commune. La réalisation de ces travaux sont planifiés sur plusieurs années, les demandes de subvention seront donc découpées en 2 phases :

- 1ère phase : réalisation de travaux pour la création des terrains à bâtir ; réalisation 2025 (prévisionnel)
- 2ème phase : aménagements de la rue du Gratte chien et des accès à la résidence et aux futures habitations et création des parkings ; réalisation 2026 (prévisionnel).

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les communes peuvent prétendre au soutien du Conseil Régional du Centre Val de Loire.

Le coût prévisionnel des travaux de la 1ère phase s'élève à 403 240 € HT (483 888 € TTC).